



POLITIQUE & CRITÈRES SOMMAIRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR AFFICHAGE D'ANNONCES SUR LE SITE WEB DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO

(11 Juin 2008)

La F.Q.T. se réserve un droit de regard sur toute demande qui lui sera soumise dans le but d'afficher une annonce sur son site web officiel. Voici toutefois quelques uns des critères de base sur lesquels nous nous baserons pour déterminer si une annonce est en effet susceptible de figurer sur notre site web, sous l'onglet « Annonces » :

Seront considérés :

-tout événement relié au développement du taekwondo (tournoi, camp d'entraînement, séminaire, atelier, forum, formation d'arbitres, cours de premiers soins, etc.) pouvant présenter un certain intérêt pour un nombre substantiel de nos membres ou pouvant leur être bénéfique;

-toute activité de levée de fonds visant à soutenir un nombre important de nos membres dans leur poursuite / pratique du taekwondo (le groupe d'individus profitant de cette activité doit être constitué de membres provenant d'au moins deux clubs distincts ou plus...);

-toute offre d'emploi s'adressant spécifiquement à des candidats impliqués ou engagés dans la pratique ou le milieu du taekwondo québécois (ex : poste d'entraîneur);

-toute demande de main d'œuvre bénévole en vue de la tenue d'un ou de plusieurs événements desservant plusieurs membres dans le milieu / domaine de taekwondo québécois;

-toute activité de rassemblement, de célébration ou de reconnaissance (ex : *party*, gala, soirée hommage, conférence de presse...) regroupant un nombre substantiel de nos membres et contribuant à raffermir les liens au sein de la communauté du taekwondo québécois.

Seront rejetés :

-tout événement supposant la pratique du taekwondo ou cherchant à en faire la promotion et étant organisé par un club/dojang ou organisme n'étant pas en règle / affilié avec la F.Q.T.;

-toute annonce concernant la vente de services, de matériel ou d'équipement au profit d'un particulier, d'un club, d'une entreprise privée ou de toute autre association que la F.Q.T. ou l'une de ses Associations Régionales (ART) – à évaluer cas par cas...;

-toute annonce comportant quelque volet discriminatoire ou diffamatoire, ou dont l'esprit serait contraire aux valeurs inhérentes à la pratique du taekwondo ainsi qu'à la mission de la F.Q.T.

Seront traités/affichés en priorité:

-les activités regroupant un nombre de membres important (celles réunissant les membres de plusieurs régions, par exemple, auront préséance sur celles ne s'adressant qu'aux membres d'une région spécifique...);

-parmi les activités s'adressant à un nombre important de nos membres, celles organisées par les ART auront préséance sur celles organisées par les clubs, particuliers ou entreprises privées;

-les activités sans but lucratif ou dont les profits soutiendront la réalisation d'un ou de plusieurs projets destinés à encourager la pratique du taekwondo par plusieurs de nos membres auront priorité sur les activités lucratives ou dont les profits seront versés à un individu, un club, une entreprise privée, etc;

Paramètres:

-La F.Q.T., tout en s'engageant à respecter les termes et le sens de l'annonce originale, se réserve le droit d'amender, modifier ou corriger la formulation de toute annonce figurant sur son site au besoin;

-La F.Q.T. affichera, hormis un énoncé succinct décrivant les grandes lignes de l'annonce (maximum 80 mots), un hyperlien donnant accès à tout document / fichier soumis dont le contenu sera jugé adéquat et dont la taille n'excédera pas 1.5 Mo;

-La F.Q.T. affichera les annonces lui étant soumises, si elles s'avèrent éligibles, moins d'une semaine après leur réception (via courriel, à : info@taekwondo-quebec.ca), si le nombre de demandes reçues et les activités de la F.Q.T. le permettent;

-La F.Q.T. se réserve le droit de retirer toute annonce affichée lorsqu'elle ne sera plus jugée pertinente ou utile à nos membres, ou si la F.Q.T. obtient, à la suite de l'affichage original, des informations additionnelles susceptibles d'en remettre en question la validité, la légitimité ou l'utilité pour nos membres;

-La F.Q.T. s'engage, dans le but d'offrir les meilleurs services possibles à ses membres, à afficher de tels communiqués sans le moindre frais pour ses membres;

-Les événements d'envergure provinciale ou nationale promus par la F.Q.T. et organisés ou tenus par des ART ou clubs / dojangs jouiront de la couverture et de l'affichage habituel offert par la F.Q.T. sur son site (inscription dans calendrier et liste des tournois, logo de l'événement et lien au manuel du tournoi en page d'accueil, mention claire parmi les communiqués, etc.). Il en va de même pour les tournois inter-régionaux pour lesquels la Fédération a accordé une sanction à l'organisateur. L'affichage des tournois et événements régionaux devrait en priorité passer par l'ART et son site web, lorsqu'elle en dispose.